

OBJET : Projet Chorus-DT**Objet de la fiche : Généralisation de Chorus-DT en SCN**

Chorus-DT est une application interministérielle qui permet la gestion dématérialisée des déplacements professionnels des agents et le remboursement rapide de leurs frais de déplacements. L'outil permet également la prise en charge directe par le ministère des prestations de voyages et le paiement d'avances, afin d'éviter autant que possible l'avance des frais par les agents.

Rappel des étapes du déploiement

Le 19 juillet 2012, Chorus-DT a été déployé sur un périmètre expérimental : les services du Secrétariat général, la Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes et le service à compétence nationale des Archives nationales du monde du travail.

Au premier trimestre 2014, Chorus-DT a été généralisé en administration centrale après présentation en CHST, le 18 juin 2013, d'un bilan complet de la première année d'expérimentation.

Le CHSCT du 14 avril 2015 a été l'occasion de présenter les évolutions mises en œuvre dans Chorus-DT pour résoudre les difficultés que rencontraient les services déconcentrés lors de la saisie de récapitulatifs mensuels de déplacements et de lever la réserve émise le 19 novembre 2014 par les représentants du personnel sur la généralisation de Chorus-DT en DRAC et SCN.

Au premier semestre 2015, Chorus-DT a été déployé en DRAC.

Préparation du déploiement en SCN

Le déploiement de Chorus-DT se déroulera au premier semestre 2016 pour les SCN qui n'utilisent pas encore cet outil (cinq SCN ont déjà déployé Chorus-DT à leur demande : les ANMT, les ANOM, le DRASSM, le LRMH et les Musées et domaines des châteaux de Compiègne et Blérancourt).

Le calendrier prévisionnel suivant va leur être proposé et sera validé au mois de novembre, dans le cadre d'une réunion de préparation du déploiement (il pourra être adapté en fonction des contraintes spécifiques des SCN concernés) :

	Déploiement
Musées napoléoniens du château de Malmaison et de Bois-Préau	15-févr
Musée de la renaissance, château d'Écouen	
Musée Clémenceau et de Lattre de Tassigny	14-mars
Archives nationales	
Musée des plans et reliefs	04-avr
Centre de recherche et de restauration des musées de France	
Musée de la Préhistoire	02-mai
Musée national et domaine du château de Pau	
Musée Magnin	17-mai
Médiathèque de l'architecture et du patrimoine	
Musée de Cluny - Musée national du moyen-âge	30-mai
Musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye	
Musées nationaux du XXe siècle des Alpes-Maritimes	04-juil
Mobilier national	

La préparation du déploiement sera également l'occasion d'échanger avec ces SCN sur la difficulté soulevée par les représentants du personnel lors du CHSCT du 14 avril 2015 concernant les agents qui ne disposent pas, dans certains services, d'un poste informatique propre. Il s'agira d'abord de vérifier qu'un poste informatique en libre service est disponible pour l'ensemble des agents concernés. La possibilité de mise en œuvre d'une organisation permettant de suppléer le cas échéant ces agents pour la saisie dans Chorus-DT devra également être confirmée (le correspondant formation pourra par exemple disposer d'une habilitation d'assistant dans Chorus-DT lui permettant de réaliser les saisies nécessaires lorsque ces agents seront convoqués à une formation en dehors de leur lieu de travail). Si ces deux éléments ne peuvent être mis en œuvre dans certains SCN, une prise en charge par régie de leurs frais de déplacements pourrait être maintenue.

Organisation du déploiement

Pour chaque vague de déploiement, une réunion de lancement sera organisée par la MMIF avec les équipes en charge du déploiement au sein des SCN, à laquelle participera le Bureau des affaires financières de la DGPAT.

Les travaux préparatoires, qui permettront notamment à chaque SCN de définir l'organisation qu'il souhaite mettre en place pour la gestion des frais de déplacements dans Chorus-DT, seront menés dans les deux mois qui précèdent le déploiement.

Un kit de déploiement a été élaboré par la MMIF à destination des SCN concernés, sur la base de l'expérience du déploiement de l'application en administration centrale, en DRAC et dans les SCN qui ont déjà déployé l'application. Chaque chantier du déploiement y est présenté en détail : objectifs, actions à mener, ressources documentaires, calendrier. Il sera présenté lors de la réunion de lancement et servira de support d'aide à la préparation du déploiement de Chorus-DT.

La mise à disposition de ce kit ne signifie toutefois bien sûr pas que les travaux seront menés par les seules équipes projet au sein de chaque SCN. Plusieurs points d'avancement seront organisés tout au long des phases de préparation avec la MMIF. Le chef de projet Chorus-DT sera par ailleurs disponible tout au long du projet *via* l'adresse courriel dédiée à l'accompagnement du déploiement ou par téléphone pour répondre à toutes les questions des SCN. La MMIF conseillera également les SCN sur les modalités de mise en œuvre de la conduite du changement à partir des retours d'expériences des services déjà déployés.

Enfin, dans la quinzaine précédant le déploiement seront également prévues des formations dédiées, comme cela a été le cas pour les DRAC et SCN déjà déployés :

- deux jours pour les correspondants de proximité et les gestionnaires des frais de déplacements dans Chorus-DT,
- un jour complémentaire pour les administrateurs locaux de l'outil.

Dispositif d'accompagnement des utilisateurs après le déploiement

Une documentation complète sur l'outil et des tutoriels d'auto-formation sont disponibles sur Sémaphore pour permettre aux utilisateurs de s'approprier l'outil. De plus, un réseau de correspondants de proximité formés a été mis en place dans l'ensemble des services.

Depuis septembre 2015, la MMIF et le Bureau de la qualité comptable (pôle missions) assurent également, en complément de l'assistance de second niveau, une animation renforcée du réseau des correspondants de DRAC et de SCN : une conférence téléphonique est ainsi organisée de manière bimensuelle, au cours de laquelle sont abordés les questions des correspondants, tant sur l'outil Chorus-DT que sur la réglementation relative aux frais de déplacements.